



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/40  
7 mars 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**PROPOSITIONS DE PROJETS: NICARAGUA**

Ce document comprend les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes:

Réfrigération

- |   |      |
|---|------|
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (PGF) : programme d'incitations pour la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération | PNUD |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: système d'autorisation et de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération           | PNUE |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de prévention du commerce illégal des CFC  | PNUE |
| • Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de surveillance et de contrôle des activités du plan de gestion des frigorigènes               | PNUE |

**FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS  
NICARAGUA**

**TITRES DES PROJETS** **AGENCE BILATÉRALE/AGENCE D'EXÉCUTION**

a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme d'incitations pour la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	PNUD
b)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: système d'autorisation et de certification des techniciens de la réfrigération	PNUE
c)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de prévention du commerce illégal de CFC	PNUE
d)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de prévention du commerce illégal de CFC	PNUE

<b>ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION</b>	Oficina Technica del Ozono (OTO), MARENA
---	--

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION DES SAO À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET  
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2003, AU MOIS DE JANVIER 2005)**

CFC Groupe 1 Annexe A	29,85		
-----------------------	-------	--	--

**B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2003, AU MOIS DE MAI 2004)**

Nom de la SAO	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/ quantité	Sous-secteur/quantité	Sous-secteur/quantité
CFC-11	Entretien: 2,75			
CFC-12	Entretien: 27,10			

<b>Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)</b>	60,40
--	-------

AFFECTATIONS DANS LES PLANS D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS	a) – d)	Financement – \$US	Élimination – tonnes PAO
		396 800	18,2

TITRE DU PROJET :	a)	b)	c)	d)
<b>Consommation de SAO par l'entreprise (tonnes PAO) :</b>	29,85			
<b>SAO à éliminer (tonnes PAO) :</b>	*			
<b>SAO à introduire (tonnes PAO) :</b>	n/a			
<b>Durée du projet (mois) :</b>	36			
<b>Montant initial demandé (\$US) :</b>	104 000	103 000	34 000	54 000
<b>Coût final du projet :</b>				
Coûts différentiels d'investissement (\$US)				
Coûts pour les imprévus (10 %) (\$US)				
Coûts différentiels d'exploitation (\$US)				
Coût total du projet (\$US)	85 000	40 000	15 000	30 000
<b>Participation locale au capital (%) :</b>	100			
<b>Élément d'exportation (%) :</b>	0			
<b>Subvention demandée (\$US) :</b>	85 000	40 000	15 000	30 000
<b>Rapport coût-efficacité (\$US/kg) :</b>	n/a			
<b>Coûts d'appui à l'agence d'exécution (\$US) :</b>	7 650	5 200	1 950	3 900
<b>Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :</b>	92 650	45 200	16 950	33 900
<b>Financement de contrepartie confirmé (O/N) :</b>	O			
<b>Échéances de surveillance incluses (O/N) :</b>	O			

<b>RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT</b>	Approbation aux coûts indiqués ci-dessus
--------------------------------------	--

\* Pour se conformer aux plafonds arrêtés pour 2005 et 2007 par le Protocole de Montréal (la référence CFC est arrêtée à 82,8 tonnes PAO)

## **DESCRIPTION DU PROJET**

### Contexte

1. Le Gouvernement du Nicaragua a présenté à la 45<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif aux fins d'examen, une proposition de projet de mise à jour d'un plan de gestion des frigorigènes au coût de 295 000 \$US.
2. Depuis le début de la mise en œuvre du Programme de pays du Nicaragua, sa consommation de CFC a baissé de 55,7 tonnes PAO en 1977 à 29,9 tonnes PAO en 2003. Les projets approuvés jusqu'ici au titre du Fonds multilatéral représentent une baisse directe de consommation de 22,3 tonnes PAO de CFC.
3. La consommation de référence de CFC au Nicaragua étant de 82,8 tonnes PAO, le pays devra éliminer 17,5 tonnes PAO de CFC afin de réaliser la limite de consommation de 2007.

### Secteur de l'entretien

4. La consommation totale de CFC identifiée lors d'une étude menée en vue de l'élaboration du plan de gestion des frigorigènes est de 48,4 tonnes de CFC, dont 46,5 tonnes PAO de CFC-12 et 1,9 tonnes PAO de CFC-11 et CFC-115. La répartition des CFC entre les différents sous-secteurs de réfrigération est la suivante: 26,5 tonnes PAO dans la réfrigération domestique; 6,7 tonnes PAO dans la réfrigération commerciale, 2,3 tonnes PAO dans la réfrigération industrielle; et 12,9 tonnes dans la climatisation automobile.
5. Le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération compte 600 ateliers d'entretien, dont 240 ateliers officiels et 360 ateliers informels situés pour la plupart dans des garages et des propriétés privées. Le secteur de la réfrigération compte environ 2000 techniciens, 1 800 d'entre eux travaillant dans le secteur officiel. Les autres techniciens travaillent indépendamment, sans atelier établi. On estime également que seuls 50 pour cent des techniciens ont bénéficié d'une formation structurée, les autres ayant acquis leurs compétences sur le tas.
6. Au cours de deux dernières années, les prix des frigorigènes à base de CFC et sans CFC sont montés en flèche. Les prix de 2004 des frigorigènes par kg sont de: 8,28 \$US pour le CFC 11; 7,10 \$US pour le CFC-12; 7,52 \$US pour le HCFC-22; et 9,37 \$US pour le HFC134a. Ces prix varient grandement en fonction de la taille du conteneur.

### Cadre juridique

7. Le Décret exécutif 91-2000, comportant la réglementation des SAO, constitue le principal élément du cadre juridique qui soutient toutes les initiatives prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre le Protocole de Montréal au niveau national. La législation des SAO comprend la création d'un registre des importateurs et exportateurs de SAO; une interdiction d'importer des appareils de réfrigération neufs ou d'occasion à base de CFC, y compris les climatiseurs automobiles, l'établissement d'un calendrier d'élimination des SAO avec des contingents d'importation spécifiques; et l'identification et l'étiquetage obligatoires des SAO.

Projets approuvés antérieurement

8. A ce jour, le Comité exécutif a approuvé un financement total de 340 430 \$US pour des projets du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Nicaragua (y compris un montant de 60 000 \$US pour la préparation des projets), notamment:

- a) Un projet régional de démonstration de l'entretien des climatiseurs automobiles en Amérique centrale pour le Salvador, l'Honduras, le Nicaragua et le Panama (financement estimatif de 55 000 \$US alloué au Nicaragua). Un atelier réunissant 10 techniciens et 2 formateurs a été organisé et 10 machines de récupération et de recyclage d'unités des climatiseurs automobiles ont été distribuées. Ce projet a été mené à terme; et
- b) La mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes (225 430 \$US), qui comprend les sous-projets suivants:
  - i) Assistance à la formulation de politiques et de règlements;
  - ii) Programme de formation aux bonnes pratiques dans le domaine de l'entretien, à la récupération et au recyclage. Un atelier a été organisé à l'intention de 20 formateurs et 3 autres ateliers sont prévus en 2005. Le matériel de récupération et de recyclage est arrivé dans le pays et devrait être distribué aux bénéficiaires en 2005;
  - iii) Programme de formation des agents des douanes. Deux ateliers ont été organisés à l'intention de 40 agents des douanes, et un atelier supplémentaire est prévu en 2005.

Stratégie de conformité et plan d'action

9. Le Gouvernement du Nicaragua propose une stratégie de conformité fondée sur les quatre principaux éléments suivants:

- a) Consolidation du cadre juridique afin de renforcer tous les aspects du programme d'élimination des SAO en cours;
- b) Sensibilisation des principaux utilisateurs de CFC et du grand public en vue de promouvoir la réduction de la consommation de CFC;
- c) Aide au secteur des utilisateurs finaux pour promouvoir la réduction de l'utilisation des CFC; et
- d) Surveillance permanente des initiatives en cours et de la conformité au cadre juridique, afin de garantir la réussite de la stratégie de conformité.

10. La stratégie de conformité est soutenue par un plan d'action qui comprend les projets et activités spécifiques suivants:

- a) Un programme d'incitation visant à promouvoir de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération (104 000 \$US). Ce projet fournira aux ateliers d'entretien les outils de base nécessaires pour appliquer de bonnes pratiques d'entretien et accroîtra l'efficacité de leur utilisation de CFC, réduisant ainsi leur consommation;
- b) Un système d'autorisation et de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération (103 000 \$US). Ce projet créera un système de certification pour les techniciens qui rendra obligatoire l'emploi de bonnes pratiques;
- c) Un programme de prévention du commerce illégal des CFC (34 000 \$US). Ce projet comportera des réunions de haut niveau avec les autorités douanières, visant à accroître l'adhésion et formaliser des accords de coopération; la création, au sein de la structure douanière, d'un centre d'échange d'information sur la prévention du commerce illégal des CFC; et des réunions périodiques avec le personnel des douanes afin de renforcer le contrôle du commerce illégal des CFC; et
- d) Un programme de surveillance et de contrôle des plans de gestion des frigorigènes (54 000 \$US). Ce projet mettra en place un système permanent de surveillance des initiatives en cours et de la conformité au cadre juridique associé, afin de relever tout problème de façon ponctuelle et d'appliquer des mesures correctives, assurant ainsi la réussite de la stratégie de conformité.

11. Les deux activités complémentaires suivantes, qui ne sont pas financées par le biais du Fonds multilatéral, sont également proposées:

- a) Un programme de renforcement du cadre juridique destiné à consolider toutes les initiatives en cours; et
- b) Renforcement du programme de sensibilisation en cours de réalisation par le gouvernement, en continuant à fournir des informations au grand public et aux différents utilisateurs de CFC sur leurs rôles respectifs dans l'élimination des CFC.

#### Coût de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

12. Le coût de la mise à jour proposée du plan de gestion des frigorigènes est de 295 000 \$US. Le volume estimatif des CFC à éliminer par la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes est de 15,43 tonnes PAO.

13. La mise à jour du plan de gestion des frigorigènes a été soumise par le Gouvernement du Nicaragua, accompagnée d'une lettre officielle signée par le Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, affirmant l'engagement de ce pays à se conformer aux limites de

consommation de 2005 et de 2007, sans demande de financement supplémentaire du Fonds multilatéral.

#### Agence d'exécution et agence de coopération

14. Le Gouvernement du Nicaragua a choisi le PNUE comme principale agence d'exécution et le PNUD comme agence de coopération pour la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes. A l'exclusion des projets qui relèvent directement de chaque agence, le PNUE sera chargé d'aider le Gouvernement nicaraguayen à prévenir le commerce illégal des CFC et assurer le respect des quotas d'importation de CFC et d'autres mesures réglementaires connexes, entre autres l'interdiction d'importer des appareils de réfrigération à base de CFC. Le PNUE sera également responsable d'assurer le suivi des résultats et l'établissement des rapports de tous les projets exécutés dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes, et de signaler tout problème afin de faciliter la prise rapide de mesures rectificatives. Le PNUE et le PNUD aideront le Gouvernement du Nicaragua à promouvoir l'emploi de bonnes pratiques dans le secteur de la réfrigération et à réduire l'utilisation de CFC vierges.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

##### Questions liées à la consommation de CFC

15. Aux termes de l'article 7 du Protocole, le Gouvernement du Nicaragua a déclaré au Secrétariat de l'ozone une consommation de CFC de 29,8 tonnes PAO en 2003. Cependant, selon la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, la consommation de CFC du Nicaragua en 2003 était de 48,4 tonnes PAO. Sur la base de ces statistiques, le Gouvernement du Nicaragua envisage de présenter aux secrétariats du Fonds et de l'Ozone un rapport demandant le changement du niveau de consommation de CFC communiqué pour 2003. A cet égard, le Secrétariat a demandé au PNUD et au PNUE la date à laquelle le rapport actualisé serait présenté aux secrétariats du Fonds et de l'Ozone, notant que si la consommation de CFC de 2003 était officiellement modifiée, le projet de plan de gestion des frigorigènes devrait être mis à jour en conséquence. Le PNUD et le PNUE ont indiqué par la suite que le Gouvernement du Nicaragua effectuait encore des vérifications détaillées des dossiers de la Direction des Douanes et qu'il n'était pas en mesure de prévoir une date exacte pour la présentation des nouvelles données de consommation de CFC. Cet examen prend plus de temps que prévu en raison du recrutement de nouveau personnel des douanes pour effectuer cette tâche. Une fois que le niveau de consommation de CFC sera officiel, le Gouvernement apportera les modifications correspondantes au plan de gestion des frigorigènes. Toutefois, s'agissant de la mise en œuvre du programme de gestion des frigorigènes, le Gouvernement utilisera les données rassemblées par le biais des études.

16. La mise à jour du plan de gestion des frigorigènes souligne le risque possible de réexportation du CFC-12 à des pays avoisinants où il est plus cher (par ex., 12 \$US/kg au Guatemala, 10 \$US/kg au Salvador, et 9 \$US/kg au Honduras contre 7 \$US/kg au Nicaragua). Le

Secrétariat ayant demandé des informations supplémentaires, le PNUD et le PNUE ont fait observer qu'il n'y a aucune indication tangible de réexportations de CFC. Le principal danger de réexportation réside dans la différence entre le prix local du CFC et le prix des CFC dans le reste de la région. En effet, cette structure régionale des prix des CFC devrait demeurer inchangée, étant donné qu'elle est due à une stratégie commerciale liée au pouvoir d'achat, qui est plus bas dans le pays. Le Gouvernement du Nicaragua est conscient de cette situation et propose, dans le cadre de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, un programme de prévention du commerce illégal des CFC qui vise à s'attaquer à la question de réexportation de CFC.

17. Le Secrétariat a également constaté que tous les CFC consommés au Nicaragua étaient actuellement importés du Mexique. Conformément à l'accord conclu entre le Gouvernement du Mexique et le Comité exécutif pour la fermeture de l'usine de production de CFC, le Mexique cessera sa production de CFC d'ici la fin de 2005. La question de l'approvisionnement du Nicaragua en CFC durant la période 2006-2010 n'est pas abordée dans le projet de plan de gestion des frigorigènes. Le PNUD et le PNUE ont indiqué que les importateurs de CFC au Nicaragua étaient conscients de la fermeture imminente des installations de production du Mexique et qu'ils initiaient des affaires avec d'autres fournisseurs, notamment la Chine. Malgré cela, le Gouvernement du Nicaragua a envisagé favorablement la possibilité de tenir des réunions sur cette question avec les parties prenantes les plus importantes et de former des techniciens du secteur de la réfrigération aux substituts directs.

#### Direction des Douanes et Unité nationale d'ozone

18. Le Secrétariat a été informé que la Direction des Douanes du Nicaragua avait été complètement réorganisé en 2004 et que par conséquent, la coordination entre l'Unité d'ozone et la Direction des Douanes devait être rétablie. A cet égard, le PNUD et le PNUE ont informé le Secrétariat que la coordination entre l'Unité d'ozone et la Direction des Douanes était déjà bien rétablie, mais qu'il était encore nécessaire de former du nouveau personnel au traitement des informations pour le Bureau de l'ozone. En outre, le programme proposé pour la prévention du commerce illégal des CFC portera cette coordination à un niveau plus élevé, dans le but d'accorder une plus grande priorité aux questions relatives aux SAO au sein de la Direction des Douanes. Les agents des douanes qui ont bénéficié de la première formation en matière de SAO dans le cadre du plan de gestion des frigorigènes initial sont devenus à leur tour les formateurs des stages suivants, et sont disponibles pour toute activité future connexe.

#### Coût de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

19. Le financement total approuvé pour le Nicaragua dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération s'élève à 340 000 \$US. Aux termes de la décision 31/48, le financement total maximum de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes du Nicaragua serait de 170 000 \$US (à 50 pour cent du montant total approuvé précédemment).

20. Lors de son examen de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes, le Secrétariat a également noté que:

- a) Le système d'autorisation existant n'est pas pleinement opérationnel. La mise à jour du programme de gestion des frigorigènes propose une modification du

calendrier d'élimination;

- b) Il reste à mener un minimum de trois programmes de formation additionnels prévus dans le cadre du plan initial de gestion de frigorigènes à l'intention de techniciens du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération;
- c) Les importations de CFC ne proviennent que du Mexique et ce dernier cessera sa production de CFC d'ici la fin de 2005. En outre, le prix du CFC-12 au Nicaragua est beaucoup plus bas que dans les pays voisins. Dans ces circonstances, les risques de commerce illégal des CFC au Nicaragua sont limités;
- d) L'équipement procuré dans le cadre du projet initial du plan de gestion des frigorigènes n'ayant pas été distribué, les pratiques de récupération et de recyclage n'ont pas débuté; et
- e) La question liée à la fermeture de la production de CFC au Mexique n'a pas été pleinement abordée dans l'élaboration de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes.

21. A la lumière des circonstances décrites ci-dessus, le Secrétariat a suggéré que le PNUD et le PNUE examinent les mérites de fournir tout l'appui nécessaire au Nicaragua pour lui permettre de renforcer son système d'autorisation actuel pour contrôler les importations de tous les appareils à base de SAO et de CFC, et de mettre en place une procédure qui favorise l'importation de substituts directs sans CFC, notamment la formation des techniciens du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à l'emploi de substituts directs. Dans l'absence d'un système d'autorisation opérationnel ou d'un mécanisme propre à faciliter l'introduction de frigorigènes directs, le Nicaragua est susceptible de ne pas pouvoir se conformer aux limites de consommation de CFC de 2005 et de 2007.

22. Le PNUD et le PNUE ont approuvé par la suite le projet révisé de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes ainsi que son budget révisé correspondant. La mise à jour révisée du plan de gestion des frigorigènes comprend les sous-projets suivants:

- a) Programme d'incitations pour la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération (85 000 \$US);
- b) Système d'autorisation et de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération (40 000 \$US);
- c) Programme de prévention du commerce illégal des CFC (15 000 \$US);
- d) Programme de surveillance et de contrôle du plan de gestion des frigorigènes (30 000 \$US).



**RECOMMANDATION**

23. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets et des frais d'appui connexes aux niveaux de financement présentés dans le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coût d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme d'incitations pour la promotion de bonnes pratiques dans le domaine de la réfrigération	85 000	7 650	PNUD
b)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: système d'autorisation et de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération	40 000	5 200	PNUE
c)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de prévention du commerce illégal des CFC	15 000	1 950	PNUE
d)	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes: programme de surveillance et de contrôle des activités du plan de gestion des frigorigènes	30 000	3 900	PNUE

-----